



CONDITIONS GENERALE D'UTILISATION

TABLE DES MATIÈRES

1. PRÉAMBULE	3
2. DEFINITIONS	3
3. DOCUMENTS	4
4. OBJET	4
5. ENTREE EN VIGUEUR- OPPOSABILITE-DUREE	5
6. INSCRIPTION AU SERVICE EXTRANET	5
7. ACCES AU SERVICE EXTRANET	6
8. PAIEMENT DU LOYER EN LIGNE	6
8.1 PRESTATION OFFERTE PAR UN TIERS	6
8.2 MODES DE PAIEMENTS	6
8.3 PAIEMENT PAR CARTE BANCAIRE	7
8.4 PAIEMENT PAR PRELEVEMENT AUTOMATIQUE	7
8.5 SECURISATION DU PAIEMENT	7
9. IDENTIFIANTS DE CONNEXION	7
10. CONTACT - ADMINISTRATION	8
11. SECURITE	8
12. TRACABILITE	8
13. RESPONSABILITÉ	9
14. DROIT DE PROPRIETE	10
15. DONNEES A CARACTERE PERSONNEL	10
16. CESSION	11





17. INTEGRITE DES ELEMENTS EN LIGNE	11
18. CONSERVATION ET ARCHIVAGE	12
19. MODIFICATIONS DES CONDITIONS GÉNÉRALES D'UTILISATION	12
20. RESOLUTION ET RESILIATION	12
21. FORCE MAJEURE	12
22. DISPOSITIONS FINALES	13
23. DOMICILIATION	13
24. LOI APPLICABLE	13





1. PRÉAMBULE

1. Paris Habitat-OPH, établissement public à caractère industriel et commercial, est immatriculé au Registre du Commerce et des Sociétés de Paris et exerce sous le numéro B 344 810 825 dont le siège social est situé 21 bis, rue Claude Bernard 75253 Paris Cedex 05.

2. Paris Habitat-OPH a développé un service extranet et un service de type réseau social¹, tous les deux accessibles à partir de son site internet www.parishabitatoph.fr

3. Les membres du service extranet disposeront d'un accès au réseau social dénommé « de-toit-a-toit ».

4. L'accès au service extranet est gratuit et réservé aux locataires, munis d'un identifiant et d'un mot de passe.

5. Le service extranet permet aux membres de gérer leurs démarches administratives liées à leur statut de locataire et notamment d'effectuer le paiement de leur loyer en ligne.

6. L'utilisateur ne peut bénéficier du service extranet, que sous réserve de la consultation, la compréhension et l'acceptation des présentes conditions générales.

4. L'utilisateur dispose de la faculté de sauvegarder et d'éditer les présentes conditions générales d'utilisation.

7. L'utilisateur déclare avoir obtenu de la part de Paris Habitat-OPH toutes les informations nécessaires quant au service extranet proposé et accepte sans réserve les présentes conditions générales d'utilisation.

8. L'utilisateur déclare :

- être majeur;
- disposer de la compétence et des moyens nécessaires pour utiliser le service extranet et en devenir membre ;
- avoir la pleine capacité pour s'engager ;
- être informé que son engagement ne nécessite pas de signature manuscrite ou électronique.

2.DÉFINITIONS

9. Les termes ci-dessous définis auront entre les parties la signification suivante :

10. « Courrier électronique » : tout message, sous forme de texte, de voix, de son ou d'image, envoyé par un réseau public de communication, stocké sur un serveur du réseau ou dans l'équipement terminal du destinataire, jusqu'à ce que ce dernier le récupère.

¹ Réseau social : le service proposé par Paris Habitat-OPH à titre gratuit sur le site internet www.parishabitatoph.fr est dénommé « de-toit-a-toit ». Paris Habitat-OPH a développé un service d'échange et d'entraide à caractère bénévole ayant pour objet de tisser du lien social entre locataires. Comme pour l'extranet, l'accès au réseau social suppose, pour l'utilisateur, d'avoir rempli le formulaire d'inscription et accepté les conditions générales d'utilisation du réseau social. Le login et le mot de passe ayant pour objet de permettre au membre d'accéder à l'espace membre de « de-toit-a-toit » lui donne un accès au service extranet, après identification avec les mêmes identifiants de connexion.





11. « Double-clic » : le clic est la formulation électronique du « oui » ou de l'acceptation. Le clic marque l'accord de l'utilisateur et un second clic marque la confirmation de l'accord de l'utilisateur. La technique du double-clic est utilisée au titre du service extranet pour la conclusion des présentes conditions générales d'utilisation.

12. « Espace membre » : environnement réservé et personnel à un membre lui permettant d'utiliser les fonctionnalités du service extranet proposé par Paris Habitat-OPH.

13. « Formulaire d'inscription » : document dématérialisé permettant à l'utilisateur de s'inscrire et de devenir membre.

14. « Identifiants de connexion » : désigne le login et le mot de passe ayant pour objet de permettre au membre d'accéder à son espace membre et de s'identifier au regard des opérations qu'il effectue dans cet espace.

15. « Locataire » : locataire d'un logement bourgeois quittancé par Paris Habitat-OPH.

16. « Membre » : utilisateur du service extranet ayant rempli le formulaire d'inscription et accepté les présentes conditions générales d'utilisation.

17. « Résiliation de compte » : suppression du compte membre du locataire de façon permanente et des informations personnelles associées.

18. « Service extranet » : service informatif, consultatif et de prestation de services, proposé par Paris Habitat-OPH à ses locataires, accessible à l'adresse internet www.parishabitatoph.fr et dénommé « Mon compte locataire ».

19. « Site internet » : service électronique de communication au public en ligne, proposé par Paris Habitat-OPH, accessible à l'adresse www.parishabitatoph.fr et permettant l'accès au service extranet après identification de l'utilisateur.

20. « Utilisateur » : toute personne qui souhaite bénéficier du service extranet.

3. DOCUMENTS

21. Les documents contractuels sont par ordre de priorité :

- les présentes conditions générales d'utilisation ;
- la notice légale présente sur le service extranet ;
- les informations présentes sur le service extranet ;
- le formulaire d'inscription en ligne.

4. OBJET

22. Les présentes ont pour objet de fixer les conditions d'utilisation du service extranet et notamment :

- les droits et obligations des membres dans le cadre de la fourniture du service extranet proposé par Paris Habitat-OPH ;
- les conditions d'accès et d'utilisation du site extranet.

23. Elles règlent toutes les étapes nécessaires pour l'inscription de l'utilisateur, pour l'accès à l'espace membre et pour son utilisation.





24. L'utilisateur reconnaît avoir pris connaissance et accepté les présentes conditions générales d'utilisation du service extranet en cochant la case prévue à cet effet lors de sa première connexion à l'extranet et en validant ce choix. (Double-clic)

5. ENTREE EN VIGUEUR- OPPOSABILITE-DUREE

25. Les présentes conditions générales d'utilisation entrent en vigueur à la date de leur mise en ligne.

26. Elles sont opposables aux membres à la date de la première utilisation du service extranet, pendant toute la durée de son utilisation et ce jusqu'à ce de nouvelles conditions générales d'utilisation remplacent les précédentes.

27. Tout usage du service extranet, après modification des conditions générales d'utilisation, vaut acceptation des modifications par les membres.

28. Les conditions générales figurant en ligne sur le service extranet <http://>prévalent sur toute version imprimée de date antérieure.

29. Les membres peuvent accéder aux conditions générales d'utilisation archivées en faisant la demande par courrier électronique à l'adresse : moncomptelocataire@parishabitatoph.fr

30. Les membres peuvent à tout moment renoncer à utiliser le service extranet mais ils restent responsables de toute utilisation antérieure.

6. INSCRIPTION AU SERVICE EXTRANET

31. La procédure d'inscription s'applique à tous les locataires qui souhaitent bénéficier du service extranet.

32. La procédure d'inscription comprend les étapes suivantes :

33. Etape 1 : L'utilisateur doit se connecter sur le site internet de Paris Habitat-OPH accessible à l'adresse www.parishabitatoph.fr afin de se créer un compte membre.

34. Etape 2 : L'utilisateur complète un formulaire d'inscription dans lequel il indique notamment les champs suivants :

- Identifiants temporaires transmis par Paris Habitat OPH.; n° de tiers et mot de passe
- Adresse de messagerie électronique valide.

35. L'utilisateur garantit l'exactitude des informations fournies pour les besoins de l'inscription. La véracité de ces informations n'est pas contrôlée par Paris Habitat-OPH.

36. Etape 3 : Paris Habitat-OPH envoie à l'utilisateur un courrier électronique contenant un lien pour activer son compte et sa clé d'activation

37. Etape 4 : L'utilisateur clique sur le lien ou reporte dans le champs correspondant la clé d'activation et valide le formulaire d'inscription.

38. Etape 5 : L'utilisateur change son mot passe temporaire par son mot de passe personnel et valide le formulaire.





39. Etape 6 : Paris Habitat-OPH envoie à l'utilisateur un courrier électronique lui confirmant son inscription et comprenant les informations relatives à la création de son compte, notamment son identifiant et son mot de passe.

40. Etape 7 : Lors de sa première connexion au service extranet l'utilisateur prend connaissance et accepte les conditions générales d'utilisation.

7. ACCES AU SERVICE EXTRANET

41. L'accès à l'espace membre n'est possible qu'après l'identification du membre au moyen de son identifiant et de son mot de passe.

42. L'espace membre est normalement accessible 24h/24, 7 jours sur 7.

43. Paris Habitat-OPH se réserve le droit, sans préavis ni indemnité, de fermer temporairement l'accès à une ou plusieurs fonctionnalités du service extranet pour effectuer une mise à jour, des modifications ou changements sur les méthodes opérationnelles, les serveurs et les heures d'accessibilité, sans que cette liste ne soit limitative.

44. Dans ce cas, Paris Habitat-OPH pourra éventuellement indiquer une date de réouverture ou d'accessibilité du service extranet à une ou plusieurs de ses fonctionnalités.

45. En cas d'interruption ou d'impossibilité d'utiliser le service extranet, le membre peut s'adresser à Paris Habitat-OPH à l'adresse électronique suivante pour obtenir des informations : moncomptelocataire@parishabitatoph.fr

8. PAIEMENT DU LOYER EN LIGNE

8.1 PRESTATION OFFERTE PAR UN TIERS

46. Paris Habitat-OPH offre aux membres, conformément à leur contrat de location, la possibilité de payer en ligne leur loyer par l'intermédiaire de l'interface de paiement de la société **LA BANQUE POSTALE**.

47. La société **LA BANQUE POSTALE** est seule responsable du fonctionnement du service de paiement en ligne proposé sur le service extranet.

48. En conséquence, Paris Habitat-OPH ne saurait être responsable d'une erreur de saisie des données bancaires d'un membre sur le service extranet et des conséquences pouvant en résulter (non-paiement d'un avis d'échéance etc...).

49. Paris Habitat-OPH se dégage de toute responsabilité en cas de dysfonctionnement du service de paiement en ligne.

8.2 MODES DE PAIEMENTS

50. Grâce au service extranet, les membres disposent, selon leur choix, des modes de paiement suivants :

- carte de paiement ;
- prélèvements automatiques.





8.3 PAIEMENT PAR CARTE BANCAIRE

51. Le paiement du loyer par carte de paiement est définitif lorsqu'il a été confirmé par la société **LA BANQUE POSTALE** étant précisé que le paiement par carte de paiement déclenche une demande systématique d'autorisation de débit et que tout rejet, quelle qu'en soit la cause, impliquera l'abandon dudit paiement. Le membre en sera informé par un message qui apparaîtra sur le site de **LA BANQUE POSTALE**.

8.4 PAIEMENT PAR PRELEVEMENT AUTOMATIQUE

52. Un formulaire de demande de prélèvement automatique est mis à la disposition des membres sur le service extranet.

53. Conformément à son contrat de location, le prélèvement automatique permettra au membre de s'acquitter de son loyer en ligne. Son compte bancaire sera débité mensuellement et automatiquement aux dates prévues dans son contrat de location.

54. Le membre s'engage jusqu'à annulation, de sa part, notifiée en temps voulu à Paris Habitat-OPH en adressant un courrier à la Direction des Services Financiers de Paris Habitat-OPH.

8.5 SECURISATION DU PAIEMENT

55. Le module de paiement en ligne fait l'objet d'un système de sécurisation. Un procédé de cryptage dénommé SSL 128 bits été adopté par Paris-Habitat-OPH pour les flux en entrée et en sortie avec le module de paiement.

56. Pour augmenter la sécurisation des paiements, le numéro de contrôle est demandé aux membres lors du paiement de leur loyer sur le service extranet. Le numéro de contrôle, composé de 3 chiffres, figure au dos de la carte de paiement.

57. Les données sensibles des membres (de type numéros de Cartes Bancaires) ne transitent jamais entre la BANQUE POSTALE et PARIS HABITAT-OPH.

9. IDENTIFIANTS DE CONNEXION

58. Le membre est seul responsable de la préservation de la confidentialité de son mot de passe et, par conséquent, des conséquences d'une divulgation involontaire à quiconque.

59. Le membre s'engage à prendre toute mesure utile pour assurer cette parfaite confidentialité.

60. Toute utilisation du service extranet à partir du mot de passe est présumée émaner exclusivement du membre à qui il appartient.

61. L'identifiant est personnel et le mot de passe confidentiel.

62. Le membre a l'obligation de notifier à Paris Habitat-OPH, par courrier électronique, toute compromission de la confidentialité de son mot de passe ou toute utilisation de ce dernier par un tiers dont il aurait connaissance, à l'adresse suivante : login@parishabitatoph.fr en précisant son adresse de courrier électronique sans délai.

63. A compter de la réception de cette notification, Paris Habitat-OPH procédera, dans un délai de 72 heures ouvrées à la suppression du mot de passe permettant l'accès à l'espace membre.





64. Jusqu'à l'expiration de ce délai, le membre est seul responsable de l'utilisation du service extranet qui sera faite sous son mot de passe.

65. Un nouveau mot de passe temporaire sera communiqué à l'adresse de courrier électronique du membre par Paris-Habitat-OPH.

66. Dans ce cas, le membre a la possibilité, lors de sa première connexion au service extranet, de remplacer le mot de passe temporaire attribué par Paris Habitat-OPH par un nouveau mot de passe. Un courrier électronique de confirmation de son nouveau mot de passe lui sera envoyé par Paris Habitat-OPH.

10. CONTACT - ADMINISTRATION

67. Pour toute information ou question, vous pouvez contacter notre équipe par courriel à l'adresse : moncomptelocataire@parishabitatoph.fr du lundi au vendredi, de 9 H à 18H.

11. SECURITE

68. Le service extranet est un système de traitement automatisé de données. Tout accès ou maintien frauduleux à ce dernier est interdit et sanctionné pénalement. Il en est de même pour toute entrave ou altération du fonctionnement de ce système, ou en cas d'introduction, de suppression ou de modification des données qui y sont contenues.

69. Chaque membre s'engage à ne pas perturber le bon fonctionnement de ce système de traitement automatisé de données. Il veille notamment à ne pas introduire de virus nuisible au service extranet ou à Paris Habitat-OPH.

70. Le membre s'engage à indemniser Paris Habitat-OPH et son personnel en cas de plainte, action, poursuite, condamnation de ces derniers du fait du non-respect des conditions générales d'utilisation.

71. Conformément aux règles de l'art, Paris Habitat-OPH fera ses meilleurs efforts pour sécuriser le service extranet mais ne saurait lui assurer une sécurité absolue eu égard à la complexité de l'internet.

72. La responsabilité de Paris Habitat-OPH ne saurait être engagée en raison des nuisances ou dommages inhérents à l'usage du réseau internet, tels que rupture de service, intrusion extérieure, présence de virus informatiques ou tout fait qualifié de force majeure par les tribunaux.

73. Le membre déclare accepter les caractéristiques et limites de l'internet et en particulier, de ses performances techniques et des temps de réponse pour consulter, interroger ou transférer les données d'informations.

74. Le membre se doit d'informer Paris Habitat-OPH de toute défaillance de l'espace membre.

12. TRACABILITE

75. Paris Habitat-OPH pourra collecter automatiquement des données personnelles concernant les utilisateurs souhaitant accéder aux services du site Paris Habitat-OPH grâce aux « cookies » permettant de suivre leur navigation au sein des services.





76. Les « cookies » sont des petits fichiers envoyés par l'administrateur de l'extranet sur le disque dur des membres et permettant l'administrateur d'identifier et de mémoriser l'internaute lorsque celui-ci se connecte au site.

77. Ces « cookies » éviteront également aux membres de devoir fournir à chaque fois des informations déjà communiquées. Il est possible, à tout moment, pour le membre, de détecter l'existence de ces « cookies » et, le cas échéant, de les supprimer.

78. Paris Habitat-OPH pourra conserver l'historique des connexions du membre au service extranet.

79. Tout membre peut utiliser les options de son navigateur Internet s'il ne souhaite pas recevoir de « cookies » ou s'il souhaite que son navigateur l'avertisse lorsqu'il reçoit un « cookie ». Le membre peut cliquer sur le menu «Aide» de son navigateur pour savoir comment modifier ses préférences en matière de «cookies». Le membre peut se rendre sur le site de la Cnil (www.cnil.fr) s'il souhaite obtenir de plus amples informations sur la manière de procéder. S'il désactive tous les « cookies », il se peut qu'il ne puisse pas tirer parti de toutes les caractéristiques du site.

80. Conformément à loi informatique et libertés du 6 janvier 1978, chaque membre dispose d'un droit d'interrogation, d'accès, de rectification ainsi qu'à un droit d'opposition des données personnelles communiquées par le biais des cookies. Ces droits s'exercent auprès de Paris Habitat OPH à l'adresse suivante : Paris Habitat OPH – Direction des Affaires Juridiques et des Marchés, 21 bis rue Claude Bernard, 75253 Paris Cedex 05 ou à l'adresse électronique suivante : contactcnil@parishabitatoph.fr, accompagné d'une copie d'un titre d'identité.

13. RESPONSABILITÉ

81. Paris Habitat-OPH s'efforcera de réaliser les opérations qui lui incombent relatives à l'espace membre conformément aux règles de l'art.

82. Paris Habitat-OPH n'est tenu, pour toutes les phases d'accès à son site internet, et d'accès à l'espace membre que d'une obligation de moyens.

83. Paris Habitat-OPH ne saurait être responsable de la violation des présentes conditions générales par un membre.

84. Paris Habitat-OPH ne saurait être responsable de la qualité du service, ce dernier étant proposé « en l'état », de la perturbation de l'utilisation du service extranet, de l'impossibilité de l'utiliser, des atteintes à la sécurité informatique pouvant causer des dommages aux matériels informatiques des membres et à leurs données, de l'atteinte aux droits des membres de manière générale.

85. Sans limiter la portée des autres dispositions des présentes, la responsabilité de Paris Habitat-OPH, qu'elle soit délictuelle ou contractuelle, ne peut être engagée pour des faits dus à un cas de force majeure, un cas fortuit ou au fait d'un tiers ou de la victime du dommage.

86. Paris Habitat-OPH et les membres reconnaissent que constituent notamment un cas fortuit les pannes et problèmes d'ordre technique concernant le matériel, les programmes et logiciels informatiques ou le réseau Internet y compris, mais ne se limitant pas aux interruptions, suspension ou fermeture du service.

87. Le membre reconnaît que Paris Habitat-OPH ne peut être tenu pour responsable des dommages liés à ces problèmes.





88. Paris Habitat-OPH ne garantit pas que le service proposé sera continu, sans interruption provisoire ou définitive, sans suspension ou sans erreur.

89. La responsabilité de Paris Habitat-OPH ne saurait être engagée en cas de non respect de la législation du pays où le service est utilisé. Il appartient aux membres de vérifier auprès des autorités locales les possibilités d'utilisation des services proposés.

14. DROIT DE PROPRIETE

90. Paris Habitat-OPH concède à tous les membres, à titre gratuit, personnel et non exclusif, pour le monde entier et toute la durée de la relation contractuelle, un droit d'accès et d'utilisation du service extranet, conforme aux conditions définies au sein des présentes.

91. La structure générale du service extranet, les signes distinctifs (marques, noms de domaine, enseigne etc.) les logiciels, les bases de données, les textes et images animées ou non, les photos et tous les autres éléments composant le service extranet, sans que cette liste ne soit exhaustive, sont la propriété exclusive de Paris Habitat-OPH ou la propriété de tiers.

92. Les présentes conditions générales d'utilisation n'emportent aucune cession de droits de propriété intellectuelle attachés au service extranet ou ses éléments au bénéfice des membres.

93. Chaque membre s'interdit tout agissement susceptible de porter atteinte, directement ou indirectement, aux droits de propriété de Paris Habitat-OPH ou le cas échéant aux droits de propriété de tiers sur les éléments du service extranet. Ainsi, il s'interdit toute modification de fichiers, de documents, de données ou d'informations ainsi que de tout élément appartenant à Paris Habitat-OPH ou à des tiers. Toute autre utilisation, non expressément autorisée par écrit, et au préalable par Paris Habitat-OPH ou les tiers intéressés, est prohibée et peut être constitutive de contrefaçon.

94. Chaque membre s'engage à prendre, à l'égard des tiers, toutes les mesures nécessaires à la protection des droits de propriété intellectuelle attachés au service extranet. Il maintiendra notamment en l'état toutes les mentions de propriété qui seront portées sur l'ensemble des éléments consultables sur le site internet ou qui lui sont communiquées par Paris Habitat-OPH.

95. Les membres ne peuvent en aucun cas utiliser, imprimer ou reformater les éléments contenus sur le service extranet à d'autres fins que privées ou familiales.

96. L'utilisateur s'engage à ne pas télécharger, reproduire, transmettre, vendre ou distribuer le contenu du site internet sans l'autorisation expresse de Paris Habitat-OPH.

15. DONNEES A CARACTERE PERSONNEL

97. Paris Habitat-OPH, responsable du traitement, met en œuvre un traitement de données à caractère personnel ayant pour finalité de permettre aux locataires de réaliser en ligne leurs démarches administratives relatives à leur qualité de locataire.

98. Dans ce cadre, des données à caractère personnel le concernant sont collectées, notamment via des formulaires. Les champs identifiés par un astérisque doivent être renseignés. A défaut, le membre ne pourra pas bénéficier des fonctionnalités proposées par Paris Habitat-OPH sur l'extranet.





99. Conformément à la loi Informatique et Libertés du 6 janvier 1978, le membre est informé qu'il dispose d'un droit d'interrogation, d'accès, de rectification et d'opposition pour motifs légitimes relativement à l'ensemble des données le concernant, qui s'exercent auprès de Paris Habitat-OPH par courrier électronique à l'adresse : contactnil@parishabitatoph.fr, ou par courrier postal à l'adresse suivante : Paris Habitat OPH – Direction des Affaires Juridiques et des Marchés, 21 bis rue Claude Bernard, 75253 Paris Cedex 05, accompagné d'une copie d'un titre d'identité.

100. Les droits susvisés concernent l'ensemble des données à caractère personnel du membre, notamment les données bancaires. En effet, les données de carte bancaire sont des données indirectement personnelles, protégées en tant que telle par la loi Informatique et Libertés². Paris Habitat-OPH n'a pas connaissance ni ne stocke les données bancaires de ses membres.

101. Les données traitées sont destinées au service habilité de Paris Habitat-OPH et à la société **SOPRA** pour les données la concernant.

102. Le membre reconnaît qu'il a parfaitement connaissance des caractéristiques du réseau internet et notamment celle tenant à la difficulté de contrôler l'utilisation qui pourrait en être faite par des tiers.

103. En outre, le membre est informé que, du fait des caractéristiques du réseau internet, les informations le concernant qui seront diffusées sur le site extranet sont accessibles depuis le monde entier.

104. Le membre est informé qu'il ne doit pas remplir les champs correspondant aux informations qu'il ne souhaite pas rendre publiques ou ne pas remplir les zones commentaires avec des informations qu'il ne souhaite pas rendre publiques.

105. Si le membre saisit dans ces espaces (champs ou zones de commentaires libres), certaines données sensibles telles que des données relatives à ses origines raciales ou ethniques, opinions politiques, philosophiques ou religieuses, ou à son appartenance syndicale ainsi que des données concernant sa santé ou vie sexuelle, le membre les rend publiques et accepte qu'elles soient traitées et visualisées.

106. Seuls les services habilités de Paris Habitat-OPH auront connaissance des données évoquées par les membres dans ces espaces (champs ou zones de commentaires libres). Ces données seront traitées par Paris Habitat-OPH pour la seule finalité de gestion du service extranet.

107. Conformément aux principes préconisés par la Cnil, le membre doit utiliser des propos objectifs dans les zones de commentaires libres et proscrire tout propos excessif, insultant, toutes informations sur l'état de santé des personnes et toutes informations sur les infractions et condamnation.

16. CESSION

108. Paris Habitat-OPH se réserve le droit de sous-traiter ou de céder à un tiers les droits et obligations issues des présentes conditions générales d'utilisation.

17. INTEGRITE DES ELEMENTS EN LIGNE

109. Le membre s'engage à ne pas endommager, accéder illégalement ou modifier les données stockées sur le serveur de Paris Habitat-OPH.

² Article 2 de la loi du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés.





18. CONSERVATION ET ARCHIVAGE

110. Les registres informatisés, documents numériquement conservés dans les systèmes informatiques de Paris Habitat-OPH, dans des conditions raisonnables de sécurité, seront considérés comme des preuves des informations fournies par le membre.

111. Un archivage et un enregistrement des formulaires électroniques d'inscription, des données ou des informations liées au traitement ou au suivi de la gestion locative seront effectués sur un support fiable et durable pour être en conformité avec l'article 1348 du Code civil.

112. L'ensemble des actions ou opérations effectuées par le membre sur le service extranet est enregistré et conservé. Le membre peut y accéder sur demande en s'adressant à Paris Habitat-OPH à l'adresse électronique suivante : contactnil@parishabitatoph.fr.

113. L'identification du membre au moyen de l'identifiant et du mot de passe vaut imputabilité des opérations effectuées à son égard.

114. Paris Habitat-OPH et les membres conviennent que les échanges relatifs à la conclusion ou l'exécution des présentes conditions générales puissent être effectuées par voie électronique, conformément à l'article 1369-2 du Code civil.

19. MODIFICATIONS DES CONDITIONS GÉNÉRALES D'UTILISATION

115. Paris Habitat-OPH se réserve le droit d'apporter aux présentes conditions générales d'utilisation toutes les modifications jugées nécessaires et utiles.

116. Paris Habitat-OPH se réserve la possibilité de modifier les modalités d'accès au service extranet, notamment sur le plan technique.

117. Par ailleurs, Paris Habitat-OPH se réserve le droit de cesser, définitivement ou temporairement, un ou plusieurs service(s) disponible(s) sur l'espace membre.

118. En conséquence, le membre reconnaît et accepte qu'aucune indemnité ne puisse lui être accordée au titre de l'une quelconque des modifications des services mise en œuvre par Paris Habitat-OPH.

20. RESOLUTION ET RESILIATION

119. En cas de manquement aux obligations des présentes, Paris Habitat-OPH pourra prononcer de plein droit la résiliation ou la résolution des présentes conditions générales d'utilisation de l'extranet à l'égard des membres et procéder à la suppression du compte.

21. FORCE MAJEURE

120. Dans un premier temps, les cas de force majeure suspendront l'exécution des conditions générales d'utilisation.

121. Si les cas de force majeure ont une durée d'existence supérieure à deux mois, les présentes conditions générales d'utilisation seront résiliées automatiquement, sauf accord contraire de Paris Habitat-OPH et du membre.





22. DISPOSITIONS FINALES

122. Paris Habitat-OPH et le membre conviennent d'exécuter leurs obligations avec une parfaite bonne foi.

123. Les parties déclarent sincères les présents engagements et déclarent n'avoir connaissance d'aucun élément pouvant influencer différemment les engagements de l'autre.

124. Le membre ne peut, en aucun cas, céder tout ou partie de ses droits objet des présentes conditions générales d'utilisation.

125. En conséquence, le membre s'interdit de louer, sous-louer ou de mettre à la disposition d'un tiers, d'une manière quelconque, le droit d'accès au service extranet dont il dispose.

126. En cas de difficultés d'interprétation résultant d'une contradiction entre l'un quelconque des titres figurant en tête des clauses et l'une quelconque des clauses, les titres seront déclarés inexistantes.

127. Si une ou plusieurs stipulations du présent contrat sont tenues pour non valides ou déclarées comme telles en application d'une loi, d'un règlement ou à la suite d'une décision passée en force de chose jugée d'une juridiction compétente, les autres stipulations garderont toute leur force et leur portée.

128. Paris Habitat-OPH et les membres conviennent réciproquement que le fait pour l'une des parties de tolérer une situation n'a pas pour effet d'accorder à l'autre partie des droits acquis.

129. De plus, une telle tolérance ne peut être interprétée comme une renonciation à faire valoir des droits en cause.

130. Ni Paris Habitat-OPH ni les membres ne prendront aucun engagement au nom et/ou pour le compte de l'autre.

131. Paris Habitat-OPH et les membres demeurent seul responsable de leurs actes, allégations, engagements produits et personnels.

23. DOMICILIATION

132. Pour l'exécution de la présente convention et sauf dispositions particulières, Paris Habitat-OPH et les membres conviennent de s'adresser respectivement à son siège social et à leur adresse de courrier électronique.

24. LOI APPLICABLE

133. Les présentes conditions générales d'utilisation sont régies par la loi française.

134. L'ensemble des informations présentées sur le site internet est en langue française.

135. Il en est ainsi pour les règles de fond et les règles de forme et ce, nonobstant les lieux d'exécution des obligations substantielles ou accessoires.

